



Mémoire sur l'étude publique concernant la période de questions du public au conseil municipal

7 juin 2012

« La démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple »

Abraham Lincoln

LE RAPLIQ

(Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec)

1) Qui est le RAPLIQ ?

Le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec est un organisme de défense et de promotion des droits des personnes en situation de handicap, menant des revendications qui ont pour objectif l'inclusion de ces personnes et l'éradication de la discrimination qui est régulièrement faite à leur égard.

2) Bref historique du RAPLIQ

Las d'un milieu associatif contemplatif des bons comme des mauvais coups des affaires gouvernementales, tant municipales que provinciales et fédérales et désireux de revendiquer vraiment les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, quatre personnes se sont alliées pour fonder un OSBL, digne de ce nom.

Le RAPLIQ est né le 18 décembre 2009 et est le fruit des frustrations issues de discrimination, de stigmatisation, de préjugés, etc.

3) Le statut du RAPLIQ:

Organisme sans but lucratif (OSBL) dont l'entité juridique est des lettres patentes et la juridiction provinciale, bien que pour le moment l'essentiel de ses activités est à Montréal

4) Les mandats du RAPLIQ :

- Le volet défense et assistance
- Le volet promotion des droits et événements spéciaux

5) Les sujets qui nous animent :

- L'accessibilité universelle :
(architecturale, des transports, urbanistique, des attitudes, dans l'emploi, en habitation)
- L'inclusion des personnes handicapées dans toutes les sphères de la société.
- Le soutien à domicile et les soins de santé.

- Le respect de leur différence.
- L'éducation populaire relativement à la non-discrimination et à l'exploitation.
- Les logements sociaux, l'accessibilité et l'adaptabilité de ceux-ci pour les personnes à mobilité réduite.

La période de questions du public au conseil municipal

Nous tenons à remercier la présente Commission d'avoir permis la tenue de cette étude publique, car nous considérons que c'est un besoin des plus démocratiques et nous osons, par ailleurs espérer que nos suggestions et commentaires seront retenus.

Depuis septembre 2010, des membres du Conseil d'administration, particulièrement du comité exécutif participent à tous les mois aux séances du Conseil ainsi qu'à plusieurs Commissions permanentes et interviennent, en autant que le sort du tirage les favorise, bien évidemment. Des autres membres de notre Conseil ne participant pas, suivent tout comme nous, l'entièreté de vos travaux en ligne grâce à la bienfaisante webdiffusion.

Nous avons d'ailleurs constaté dès notre première visite que nous étions un des rares groupes de personnes en situation de handicap qui semblait se manifester à vos séances, que ce soit pour participer à vos travaux en intervenant à la période de questions du public, en influençant des dépôts de motion ou encore par pure solidarité.

Le RAPLIQ est ravi que l'occasion de s'exprimer sur le sujet lui soit donné.

C'est la raison pour laquelle nous vous faisons part de nos commentaires et récriminations et souhaitons que des mesures visant à adopter nos suggestions soient prises dans un avenir rapproché.

Période de questions du public

Nos appréciations

- Tout d'abord, nous souhaitons souligner l'élégance avec laquelle vous nous conviez à entrer dans l'enceinte de la Salle du Conseil, Monsieur le Président.
- Nous saluons également votre sens d'équité, faisant en sorte que nous ne nous sentions pas désavantagés par rapport à un autre intervenant, en matière de temps alloué à notre intervention.
- Les participants intervenant au nom du RAPLIQ se sentent écoutés de votre part et finalement, nous considérons que vous assumez la présidence du Conseil avec brio.

Nos déceptions

- **Accessibilité déficiente de la place Vauquelin**

Notre première désolation se situe plutôt au niveau de l'accessibilité au bâtiment où se déroulent les Conseils de ville, mais comme ce point fera sûrement l'objet d'une rencontre, nous n'élaborerons pas ici ce soir.

- **Soirées susceptibles d'être plus tumultueuses**

Lorsque des groupes susceptibles de bouger un peu plus sont attendus, les gardes de sécurité condamnent d'emblée la porte à mécanisme électrique, pour n'utiliser que l'autre, du côté nord, Place Vauquelin. C'est donc dire que les gens utilisant des fauteuils roulants doivent se déplacer sur un palier très étroit, devoir contourner un cendrier sur pied, effectuer une petite manœuvre giratoire pour entrer et tout ça, sans tomber. Pourquoi, ne pas avertir la sécurité que c'est justement cette porte qu'il faut alors condamner et laisser celle électrique, opérationnelle.

- **Le droit de parler à l'élu (e) de notre choix et de recevoir une réponse claire**

Si nous avons la chance d'être tirés au sort et lorsque nous enregistrons notre question auprès de la personne responsable, nous mentionnons le nom de la personne à laquelle s'adresse notre question. Pourtant, souvent ce n'est pas cette personne qui nous répondra. Pourquoi ?

Une fois au micro, si nous voulions changer de sujet de question, nous ne pourrions pas le faire n'est-ce pas? Alors nous sommes d'avis que c'est la même chose. Nous croyons que si la personne que nous souhaitons interpeller est présente, elle devrait être celle qui nous répond. Il va de soi que si elle est absente, nous parlerons à son substitut. Par ailleurs, nous nous attendons à une réponse claire. Nous déplorons le fait que celles-ci soient trop souvent évasives et nébuleuses, comme si on tentait d'éluder ladite question.

➤ **Décorum**

Lorsque s'installe parfois un certain manque de discipline pendant une séance de conseil, vous imposez que l'ordre soit rétabli. Vous exigez le décorum et c'est très bien ainsi.

Nous comprenons que la vie des élus est un véritable feu roulant, que leur agenda ne leur appartient plus, mais nous exigeons de leur part le même respect que nous leur vouons, c'est-à-dire, qu'ils cessent d'utiliser constamment leur téléphones intelligents, mais surtout qu'ils arrêtent de parler entre eux et/ou de passer des commentaires.

➤ **Remerciements**

Nous nous souviendrons d'un conseil en particulier, où c'était la vice-présidente du Conseil qui présidait la séance ; c'était l'an passé, où pendant notre préambule, nous avons félicité deux maires d'arrondissements pour avoir accepté de mettre en accessibilité leurs terrasses sur le domaine public. À ce moment-là, un de ces maires était de la formation de la 2^e opposition et l'autre de l'Opposition Officielle. Puis, nous avons posé notre question.

C'est alors qu'un élu de la majorité s'est levé d'un bond pour s'opposer à ces remerciements. Je me demande si nous avons adressé notre gratitude à l'administration Tremblay, si la réaction aurait suscité tant d'émotions !

➤ **Le « Comité partenaires-ville »**

Encore ici, depuis le temps que nous participons aux séances du Conseil, nous croyons que nos interventions sont pertinentes et que nos suggestions le sont tout autant.

Lorsqu'on parle d'accessibilité universelle, en particulier, nous nous faisons souvent répondre « Que les partenaires-ville ont été consultés » ou encore « Les partenaires-ville ont déjà soumis une demande en ce sens » ou finalement « Nous consulterons les partenaires-ville »...

Vous savez, Monsieur le Président, on n'est pas jaloux, mais c'est plutôt humiliant de se faire dire ça, surtout que ces « partenaires-ville » ne participent pas aux séances du Conseil et n'ont donc pas le mérite de se déplacer pour venir oser revendiquer leurs droits de citoyens à part entière.

Nous vous demandons, Monsieur le Président de bien vouloir nous aider à être respectés en cessant de toujours nous en parler.

➤ **Confidentialité**

Toujours de la part du même élu, un de nos collègues était venu faire une intervention. L'élu s'étant rappelé de lui, lui a dit se souvenir qu'il résidait sur Grande Allée dans Ahuntsic !

Nous ne croyons pas que notre collègue ne s'en soit jamais plaint de façon officielle, toutefois, nous tenons à rappeler à tous que vos séances sont web diffusées et que les noms des intervenants sont dûment mentionnés. Il y va donc de la confidentialité, la sécurité et la protection des renseignements personnels.

➤ **Réfuter les dires d'un intervenant à la période de questions du public**

Nous avons malheureusement remarqué à quelques reprises que publiquement et sans avoir vérifié ce qu'ils répondaient, les dires des intervenants ont été réfutés, que ce soient les nôtres ou d'autres personnes.

Bien que nous ne sommes peut-être pas des politiciens, mais nous connaissons très bien nos dossiers, nous vous respectons assez pour ne pas vous raconter n'importe quoi quand nous venons au micro. Nous nous documentons abondamment sur les sujets soumis, alors, nous vous demandons de bien vouloir nous faire confiance dans ce que nous vous apportons et nous considérons comme très humiliant de se faire réfuter de la sorte, surtout lorsque l'information de l'élu (e) est fausse.

➤ **Une fois pigé et inscrit sur la liste des intervenants...**

Les membres intervenant au nom du RAPLIQ sont pour la plupart en situation de handicap et se déplacent souvent en transport adapté qui vient les chercher à une heure fixe. Certains sont au 15^e voire au 17^e rang parfois et ils doivent malheureusement laisser tomber soit le transport adapté ou leur question.

Lors de l'inscription après la pige, n'y aurait-il pas lieu de demander l'heure du retour du transport adapté et accommoder en fonction de l'heure, si la personne handicapée est parmi les derniers intervenants.

De plus, il m'est arrivée personnellement deux fois, avoir été inscrite sur la liste, être la dernière intervenante, attendre dans l'antichambre et entendre le Président annoncer la fin de la période de questions du public, Ce n'était pas vous, Monsieur Chitilian.

Nous osons donc espérer qu'une fois sur la liste, la personne soit au moins assurée de faire son intervention.

➤ **La Charte montréalaise des droits et responsabilités**

Le RAPLIQ est d'avis que plusieurs articles de ladite *Charte* ne sont pas respectés, lors de la période de questions du public, dans le cadre des séances des Conseil de Ville, notamment :

- ❖ Article 3 : Le respect, la justice et l'équité sont des valeurs desquelles découle une volonté collective de renforcer et de consolider Montréal en tant que ville démocratique, solidaire et inclusive.
- ❖ Article 4 : La gestion transparente des affaires de la Ville contribue à la promotion des droits démocratiques des citoyennes et citoyens.
- ❖ Article 5 : La participation des citoyennes et citoyens aux affaires de la Ville contribue au renforcement de la confiance envers les institutions démocratiques, en renforcement du sentiment d'appartenance à la ville ainsi qu'à la promotion d'une citoyenneté active.
- ❖ Article 15 : Les citoyennes et les citoyens jouissent de droits démocratiques et participent, avec l'administration municipale, à un effort collectif visant à assurer la jouissance de tels droits. Ils y contribuent en posant des gestes compatibles avec les engagements énoncés au présent chapitre.

Les citoyennes et les citoyens exercent leur droit de vote et, dans la mesure de leurs moyens participent aux affaires de la Ville, s'informent, prennent part aux débats qui les concernent et expriment, dans le respect des individus, une opinion éclairée en vue d'influencer les décisions.

- ❖ Article 16 : Aux fins de favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux affaires de la Ville, la Ville de Montréal s'engage à :
 - a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées;
- ❖ Article 28 : Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit à des services municipaux de qualité, la Ville de Montréal s'engage à :
 - f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'Accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général.

Lexique et notes afférentes

Conseil de ville: Le Conseil municipal de Montréal est le corps dirigeant de la ville de Montréal au Québec. Le conseil de la ville de Montréal voit à assurer la cohérence des activités municipales : les finances, le plan stratégique et les grandes orientations en matière d'aménagement, de culture, de loisirs et de développement économique et communautaire.

Les séances sont ouvertes au public.

Décorum : Ensemble des bienséances à observer en société, en public.

Démocratie : La **démocratie** est le régime politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple (principe de souveraineté), sans qu'il y ait de distinctions dues à la naissance, la richesse, la compétence... (principe d'égalité). En règle générale, les démocraties sont indirectes ou représentatives, le pouvoir s'exerçant par l'intermédiaire de représentants désignés lors d'élections au suffrage universel.

Hôtel de Ville : (de Montréal) L'**hôtel de ville de Montréal** est l'œuvre des architectes Henri-Maurice Perrault et Alexander Cowper Hutchison et est érigée entre 1872 et 1878. Son style architectural est du Second Empire ou Napoléon III.

L'Hôtel de Ville est situé au centre du Vieux-Montréal, face à la Place Jacques-Cartier. Son adresse est le 275, rue Notre-Dame est. Il est le siège du conseil municipal de la ville de Montréal.

Motion : Proposition d'adopter un règlement ou d'apporter des modifications à quelque chose dont la Ville a la juridiction.